

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 8

Absents et excusés : 3

Procurations : 2

Votants : 10

**N° 2024 – CA – 07 :**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Onet-le-Château se sont réunis le vendredi cinq avril deux mille vingt-quatre à 09h00, dans les locaux du CCAS d'Onet-le-Château, sur convocation qui leur a été adressée le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre.

Présidence : Jean-Philippe KEROSLIAN,

Présents : Christine LATAPIE, Dominique BEC, Marie-Thérèse BOULOC, Sylvain TRIADOU, Jeanine MONTEILLET, Françoise VITIELLO, Isabelle COURTIAL,

Absent ayant donné pouvoir : Jean-Pierre FLAK (pouvoir à Sylvain TRIADOU), Marie-Claude BOIDIN (pouvoir à Françoise VITIELLO),

Absents excusés : Jean-Luc PAULAT,

Secrétaire de séance : Christine LATAPIE.

**ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

*VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14,*

ENTENDU qu'en application de l'article L.2121-14 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président du C.C.A.S. est tenu de quitter la salle du Conseil d'Administration au moment du vote du compte administratif et ne doit pas y prendre part,

ENTENDU que Monsieur le Président du C.C.A.S. peut assister, d'une part, à l'élection du Président de séance et, d'autre part, participer à la discussion du compte administratif,

ENTENDU que les membres du Conseil d'Administration sont invités à élire, à main levée, un membre de l'assemblée pour remplir les fonctions de Président(e) pour l'approbation du compte administratif 2023 du C.C.A.S.,

CONSIDERANT que Madame Christine LATAPIE, Vice-Présidente du C.C.A.S., propose sa candidature,

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité des voix :**

- **Elisent Madame Christine LATAPIE Présidente de séance pour le vote d'adoption du compte Administratif 2023 du C.C.A.S.**

Par conséquent, Madame Françoise VITIELLO est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance pour le vote d'adoption du Compte administratif.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et ans susdits

Pour extrait conforme,

Le Président du C.C.A.S.,



La Secrétaire de séance,

  
Jean-Philippe KEROSLIAN

  
Christine LATAPIE

Certifiée exécutoire par M. le Président  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le :  
Et de la publication le : 12 AVR 2024